Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse

de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 12 (1966)

Heft: 3

Rubrik: Activité des Sociétés Suisses de France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Activité des Sociétés Suisses de France

ECHANGE DE MESSAGES

Paris 31 janvier 1966.

Monsieur le Président de la Confédération helvétique Palais fédéral Berne, Suisse

La communauté helvétique de Paris, réunie sur l'initiative des présidents des 20 Sociétés suisses de Paris, à l'aube de l'année de la Cinquième Suisse, pour entendre une conférence de l'ambassadeur Soldati sur les problèmes qui se posent actuellement dans notre pays, adresse au Président de la Confédération ses sentiments de respectueuse déférence /stop/. Elle lui exprime son espoir de voir ratifier cette année, par une votation populaire massive, le projet de loi de modification de la Constitution instaurant l'article 45bis qui resserrera nos liens avec la mère patrie et nous permettra de devenir membre de plein droit de la communauté helvétique /stop/. La plus importante colonie suisse à l'étranger vous assure de son fervent dévouement au pays natal /stop/.

Robert VAUCHER,

Président central des présidents des Sociétés suisses de Paris.

3003 Berne, le 11 février 1966.

Monsieur Robert Vaucher Président du Comité Central des présidents des sociétés suisses de Paris 11, rue Jean-Bologne - Paris, 16°

Monsieur le Président central,

Le télégramme que vous m'avez adressé le ler février au nom des Sociétés suisses de Paris m'a touché comme une manifestation de fidélité de notre plus grande et plus vieille colonie à l'égard de la mère patrie.

Je suis heureux de constater l'intérêt de nos concitoyens de la Cinquième Suisse pour les problèmes du pays, et j'ai l'espoir légitime que cette année encore le peuple suisse aura l'occasion de leur donner une preuve de solidarité confédérale en

inscrivant dans la Constitution le statut des Suisses à l'étranger.

Je souhaite aux nombreux Suisses de Paris une année prospère et j'exprime le vœu que les liens si étroits qu'ils ont avec le pays se resserreront et s'approfondiront encore au cours des années à

Veuillez agréer, Monsieur le Président central, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé: SCHAFFNER. Président de la Confédération.

L'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE HELVETIQUE DE PARIS

Cette année, 1966, qui doit être celle de la Ve Suisse, a commencé pour nos compatriotes de la région parisienne par plusieurs manifestations d'envergure qui prouvent que, contrairement aux pessimistes affirmant la dépolitisation de notre colonie, les Suisses de Paris suivent avec un vif intérêt tout ce qui se passe dans leur pays natal. Ils souhaitent ardemment que, après le Conseil des Etats qui l'a déjà ratifié, le Conseil national approuve la modification constitutionnelle qui permettra par l'adjonction de l'article 45^{bis}, de resserrer les liens entre Confédérés de l'intérieur et de l'extérieur. Ils espèrent surtout que la votation populaire ratifiera massivement ce nouvel article constitutionnel.

Dès maintenant les présidents des 20 sociétés suisses de Paris ont demandé à leur 6.000 membres dans la capitale française d'alerter leurs parents et amis en Suisse, dont certains ne paraissent pas toujours comprendre l'importance et la signification de cet article 45^{bis}, afin que par une manifestation imposante soit affirmée la solidarité entre Suisses de l'intérieur et de l'extérieur.

La Semaine culturelle suisse, qui fut organisée durant une dizaine de jours en janvier, dans la Maison internationale de la Cité universitaire, malheureusement au moment où le froid était intense et la neige empêchait de circuler aisément fut un très beau succès. Du 13 au 23 janvier, ce fut une succession de manifestations diverses: expositions, conférences, projections de film qui permi-rent de montrer aux Parisiens ce qu'est l'apport helvétique dans le domaine des arts et des lettres. De nombreuses personnalités du monde littéraire et artistique de la capitale française assistèrent à la brillante réception que l'Ambassadeur de Suisse et M^{me} Agostino Soldati donnèrent à cette occasion.

De manière à permettre à nos compatriotes de suivre de plus près les questions intéressant plus particulièrement notre pays, les présidents des sociétés suisses de Paris avaient envoyé à leurs adhérents des cartes leur permettant de s'inscrire pour assister à une conférence de l'Ambassadeur Soldati intitulée « Quelques problèmes suisses actuels ». Le succès fut tel que plus de 200 personnes durent être renvoyées à une seconde conférence, notre ambassadeur ayant aimablement accepté de répéter la première.

CAFÉS

VERNETTE & PRADER

(LANGWIES, GRISONS)

14, rue Raymond-Losserand PARIS, 14º

Tél. 734.13.29 - 34.84.57 - 734.86.01

CAFES THES CHOCOLATS

SALON DE VENTE AU DÉTAIL

115-117, avenue du Maine

Tél. 783.04.47

783.04.47 - 734.86.33

Autobus 28

Livraisons dans toute la France. Franco de port

+GF+

Raccords en fonte malléable
Raccords en bronze pour tubes cuivre
Raccords en matières plastiques
Outillage pour pose de tubes
Tour à reproduire +GF+
Dresseuses-centreuses +GF+
Affûteuses AGATHON
Soupapes SAUNDERS

PRODUITS SUISSES GEORGES FISCHER S.A.

14, rue Froment - PARIS, XI.

Tél.: 700-37-42 - Télex: 23922 FISCHER PARIS

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE PEINTURE

Tél. : ELYsées 79-16

MIROITERIE

DECORATION

F. MONA

ENCADREMENTS

VITRERIE

38, rue François-ler

Paris-8°

AGENCE OPREC 97, Avenue Parmentier PARIS-XI° ● Tél. 023.07.51

Directeur:

G. MARTY-HEMMI

(Malans-Grisons)

Agent et conseil immobilier agréé

ACHAT-VENTES

de pavillons, appartements, locaux comm. et industriels EXPERTISES GRATUITES Pour vos Réunions... Conférences... Expositions... Pour vos Repas d'Affaires... ou Fêtes de Famille

adressez-vous en toute confiance au

GRAND HOTEL & RESTAURANT DU PAVILLON

DIRECTION SUISSE

36-38, rue de l'Echiquier, PARIS-X°
(Boulevard et métro Bonne-Nouvelle)
PRO. 17-15

*

Salons particuliers et salles de banquets de 10 à 200 couverts, à partir de 25. — Vins, cafés, taxes et service compris. **Devis sur demande.**

PROCHASSON & Cie

76, rue d'Alsace à Courbevoie Directeur : Max UNGEMUTH - Tél. : 333-02-29

VINS SUISSES DES COTEAUX ROMANDS

Stock important de toute la gamme des meilleurs:

VINS VAUDOIS • VINS DE NEUCHATEL • VINS DU VALAIS Kirsch, Equ-de-Vie de Poires William suisses, Appenzeller-Alpenbitter

PRIX COURANT SUR DEMANDE. LIVRAISON A DOMICILE POUR PARIS, EXPEDITION EN PROVINCE

La grande salle du Cercle commercial suisse, décorée de plantes vertes et de drapeaux aux couleurs de tous nos cantons avec, au fond de la salle surmontant la tribune, un immense drapeau rouge à croix fédérale, était remplie jusqu'au dernier strapontin. On était debout, dans la galerie, tant nos compatriotes étaient désireux de se documenter, sachant que l'ambassadeur Soldati allait, avec son talent qui fait paraître très simple les questions les plus complexes, leur exposer les problèmes qui se posent aujourd'hui outre-jura aans cette Confédération helvétique vers laquelle allaient toutes les

M. Soldati traita tout d'abord le problème des universités, montrant que celles-ci représentent une haute moyenne de densité d'établissements universitaires par tête d'habitant. Mais à l'heure actuelle, au moment où les 27.000 étudiants universitaires de Suisse deviendront 53 000, en 1975, un peu moins de la moitié se consacrant aux sciences morales et un peu davantage aux sciences naturelles, médicales et techniques, tandis que les étudiants étrangers deviennent de plus en plus nombreux, les universités cantonales ne peuvent plus faire face aux dépenses qu'entraîne leur développement constant. Les allocations fédérales sont maintenant indispensables pour que nous puissions faire face à la spécialisation scientifique de certains de nos établissements. Si nous avons actuellement 8.400 étudiants étrangers, nous en auront 17.000 en 1975 et nos universités qui disposaient, en 1962-63, de 5.000 professeurs, en utiliseront 9.600 en 1975. La Confédération devra alors contribuer aux dépenses universitaires pour 400 millions de francs par an.

L'orateur examina ensuite la politique scientifique qui devient indispensable dans un pays qui connaît un degré d'industrialisation comparable, en Europe, à la seule Belgique et à la Suède. Il montra la nécessité d'augmenter la recherche scientifique au moment où 2.000 jeunes hommes de science, formés dans les universités suisses, travaillent et produisent dans des établissements scientifiques et technologiques américains non pas seulement parce que leur rémunération y est plus importante mais parce qu'ils peuvent y travailler indéfiniment dans leur spécialité sans aucun frein dans l'obtention des équipements et des collaborateurs utiles à l'avancement de la discipline et du secteur dans lequel ils se sont spécialisés. Ce phénomène, dit l'orateur, n'est pas uniquement suisse, il se vérifie également en Allemagne, en Belgique et surtout en Angleterre. La France seule semble avoir su retenir et attacher avec succès à ses propres instituts de recherche l'ensemble de ses jeunes cadres scientifiques.

Les autorités fédérales partant de l'idée que si la science appliquée reste du domaine de l'industrie, la Confédération doit pouvoir, par contre, à la recherche fondamentale, et elles ont augmenté la contribution au «Fonds national pour la recherche scientifique» qui disposera d'un budget annuel fédéral de 60 millions de francs.

L'orateur expose alors une première esquisse d'un aménagement du territoire à la suite de l'article constitutionnel propose par le parti socialiste et les syndicats dans le but de freiner la hausse des prix

des terrains, de suppléer à l'insuffisance du logement et de conduire à une sorte de plan d'aména-gement du territoire. Le Département de justice et police a pris position, face à cette initiative, par une contre-proposition qui est dans un sens plus révolutionnaire que la première et qui constitue sans le dire, un début de plan d'aménagement du terri-

M. Soldati termina en traitant avec pertinance du problème des autoroutes. Il fut longuement applaudi.

M. Robert Vaucher, président du comité central des présidents des Sociétés suisses de Paris, remercia l'ambassadeur de son magnifique exposé écouté pendant une heure et demie sans, malgré l'aridité des sujets, le moindre signe de lassitude. Il donna lecture d'un télégramme publié en tête de cet article, adressé au président de la Confédération par la Communauté helvétique de Paris, lui exprimant ses sentiments de respectueuse déférence et son espoir de voir ratifier le projet de loi de modification constitutionnelle.

Les applaudissements de l'assistance lui apportèrent l'adhésion des Suisses de Paris, puis ce fut autour de deux buffets, où les vins de nos cantons romands étaient à l'honneur, que se termina, dans une atmosphère très cordiale, cette belle manifestation.

PREAVIS

La Mission Catholique Suisse de Paris a le grand plaisir de vous annoncer que les 14 et 15 mai 1966 aura lieu son premier Bazar.

Samedi 14 mai 1966 sera présentée une soirée d'amitié placée sous le haut patronage de Son Excellence M. l'Ambassadeur Soldati.

Le programme sera publié dans le « Messager » du mois d'avril 1966. D'ores et déjà, nous invitons tout le monde sincèrement à nous rendre visite aux dates indiquées.

> La Mission Catholique de Paris, 10, rue Violet, Paris, 15°.

BIARRITZ

Pour la troisième année consécutive, le club helvétique de la Côte Basque s'est réuni chez notre compatriote M. Boo, restaurateur à St-Vincent-de-Tyrosse.

Comme chaque année, notre Consul général nous honorait de sa présence, ainsi que M^{me} et M^{lle} Berthod. M. Berthod nous a fait un exposé des problèmes

de notre pays, auxquels les Suisses à l'étranger doivent être sensibles.

Après le repas, une succulente choucroute dont nous félicitons M^{me} Boo, nous eûmes le plaisir de visiter le Tessin, avec conférence et diapositives, dont notre Consul général a le don et le secret.

La journée s'est terminée à Saubusse à l'hôtel St-Jean, propriété de M. et M^{me} Boo. Cette attention a été appréciée par tous; un grand merci.

M. JEANNERET.